



## Déclaration de la République du Congo EPU Nouvelle Zélande

La délégation de la République du Congo salue très chaleureusement la délégation de la Nouvelle Zélande conduite par M.....et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel du premier cycle, la Nouvelle Zélande a adhéré à plusieurs instruments juridiques internationaux, notamment le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

En vue du renforcement des mesures de protection et de promotion des droits de l'homme, la Nouvelle Zélande a procédé à l'examen et à la révision de sa législation, de ses politiques et pratiques ayant fait précédemment l'objet des réserves et entamer un dialogue constructif avec les organes conventionnels et les procédures spéciales.

Le Congo se félicite des efforts du gouvernement néozélandais sur les programmes visant à répondre aux besoins des enfants et des familles vulnérables en allouant 333 millions de dollars sur quatre ans au financement de tout un éventail d'initiatives nationales et locales.

La Nouvelle-Zélande avait pris l'engagement d'appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en avril 2010 en affirmant son soutien aux objectifs communs énoncés dans la Déclaration et le Traité de Waitangi qui constitue toujours le fondement des relations entre les Maoris et le Gouvernement.

C'est ainsi que nous recommandons à la Nouvelle Zélande dans le cadre de la révision de sa constitution en cours, d'inscrire le principe d'égalité entre hommes et femmes et de redoubler d'effort pour améliorer la situation des Maoris et des Pasifikas dans les domaines de la santé et de l'emploi d'une part et de renforcer les mesures spéciales prises en leur faveur pour élever le niveau d'instruction de leurs enfants d'autre part.

Monsieur le Président,

Plusieurs personnes sont touchées par la violence dans les familles en Nouvelle-Zélande. Les victimes de violences les plus graves allant jusqu'à entraîner la mort sont en majorité des femmes et des enfants ainsi que des femmes

handicapées. La violence dans la famille touche toutes les cultures, toutes les classes et tous les milieux socioéconomiques mais les Maoris sont nettement surreprésentés tant parmi les victimes que parmi les auteurs de violences.

Le Congo recommande qu'une politique globale contre les violences soit mise en œuvre pour réduire tant soit peu les violences familiales et de protéger ainsi les populations vulnérables.

Je vous remercie.